

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2008

Etaient présents : MM. BONNETTI Serge, CERUTTI Guy, GIRAUD Régis. Mmes BERTHET Sara, BOCH Claudette, CHEVALLIER Monique et BURNET Alice.

Absents : BISAGNO David, GITTON Patrick (procuration à GIRAUD R) et MENARINI Michèle (procuration à CERUTTI G)

Secrétaire : Régis GIRAUD \_\_\_\_\_

### N°42 – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS : MAITRISE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition du cabinet Mesur'Alpes pour un montant HT de 6.534,00 €

### N°43 – REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE : REPARTITION DES FRAIS

Suite aux réunions de la commission « RPI et Ecoles » avec les élus de La Chapelle, le Conseil approuve à l'unanimité la nouvelle répartition des frais du regroupement .

### N°44 – REGLEMENTATION DE LA CIRCUCLATION LA MARTINIÈRE D'EN HAUT

Compte tenu des problèmes de sécurité rencontrés dans ce hameau, le Conseil décide à l'unanimité de réglementer la circulation par un sens unique, la circulation en provenance du Clozet se faisant par la voie N° 12.

### N°45 – TARIF DE L'EAU 2009

Monsieur le Maire fait part au Conseil des travaux prévus sur le réseau d'eau et l'informe des critères fixés par l'arrêté du 06 août 2006 quant à la tarification de l'eau. Le Conseil décide à l'unanimité de fixer pour 2009, l'abonnement à 65 € et le mètre cube d'eau à 0.55 €; l'ouverture et la fermeture des vannes restant à 30€

### N°46 – TARIF DES GITES 2009

Le Conseil fixe à l'unanimité les tarifs des gîtes communaux pour l'année 2009

Vacances scolaires	gîte 6 personnes : 283 €	gîtes 4 personnes : 203 €
Hors vacances scolaires	gîte 6 personnes : 238 €	gîtes 4 personnes : 156 €

### N°47 – RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE

Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement du bail de chasse pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 moyennant une redevance annuelle de 4€

### N°48 – INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil décide à l'unanimité de demander le concours du Receveur Municipal et de lui accorder les indemnités de conseil au taux de 100% et de confection de budget (à compter du 01/03/08 pour Mme LE COZ E).

### N°49 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil décide à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

D212-041	700 €	R10251-041	700 €
D231-92	- 10.500 €		
D231-75	10.500 €		

### N°50 – CONVENTION BIBLIOTHEQUE

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention proposée par l'Assemblée des Pays de Savoie pour le développement de la lecture publique sur le territoire des deux départements et dont la mise en place a été confiée à Savoie Biblio.

### QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- Des nouvelles modalités de ramassage des ordures ménagères mises en place par le SIRTOMM : le ramassage au porte à porte est supprimé, les conteneurs jaunes individuels seront repris, des points de collectes seront mis en place sur le secteur de la plaine.
- De l'obligation d'accueil des élèves en cas de grève des enseignants : une liste de personnes remplaçantes doit être envoyée à l'Inspection Académique avant le 18 septembre.
- De l'essai des sirènes d'ARKEMA le 16 septembre 2008 à 10 heures.
- Des remerciements de Vivre aux Chavannes pour l'aide de la Commune à l'organisation de leur fête
- Des divers rapports d'activités 2007 (GrDF, CNRACL, SDES, ErDF, Gîtes de France, Air-APS)

Le Conseil décide de procéder à une consultation pour la location de la parcelle C1208

*Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le 09 septembre deux mil huit à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.*

LE MAIRE.